

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Nicolas PAILLARD, David GUZZON, Julien LAURENT.

**Absents excusés :** Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Jean-Sébastien GRESARD et Eric MAILLET.  
Mr Emmanuel FRANCHINI a donné procuration à Mme PRÊTRE.  
Mr Jean-Sébastien GRESARD a donné procuration à Mr Joël VIONNET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur David GUZZON.

Madame le Maire demande un ajout à l'ordre du jour concernant Avocat pour dossier du Fort.  
Cet ajout est accepté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 06 Avril 2017**

Le Procès-verbal du 06 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/ Subvention Ecole**

Madame le Maire nous explique que l'école maternelle à préparer un spectacle avec les enfants « Loup y es-tu », les représentations doivent se faire à la salle des Vallières de Labergement Sainte Marie. Une participation financière a été demandé à la CCMO2L pour prendre en charge une partie de la location de cette salle, mais au vu des budgets de la CCMO2L, la réponse a été négative.

Les communes du RPI ont décidé de prendre **exceptionnellement** cette dépense à leurs charges sous forme de subvention qui sera de 66 € par commune.

Par vote à main levée, soit 9 voix pour, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge cette dépense.

## **3/ SDIS 25**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 25 Madame Christine BOUQUIN, nous informant que sur le projet de construction des Centres d'Incendie et de Secours de la Fuvelle et Rive Gauche (Malpas), une fusion a été validée en date du 09 Février 2017.

Au lieu de faire un Centre sur chaque Commune, la future construction se fera sur le territoire de la Commune de Labergement Saint Marie. De ce fait, la participation financière des communes est revue à la baisse d'environ 31%, notre Commune aurait dû financer pour deux opérations 2961,00 € et à ce jour notre participation sera de 2030,00 €, pour le projet dénommé « CIS de la Fuvelle-Rive-Gauche ».

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des modifications a apportées sur l'avenant N°1, à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 9 voix pour.

## **4/ Entreprise BOUCARD**

- Travaux Rue des Frênes :

Madame le Maire nous informe qu'un trou s'est formé sur la voirie rue des Frênes, au vu de

l'ampleur de celui-ci et de la dangerosité pour les automobilistes. En urgence, nous avons fermé la circulation sur cette route, pris un Arrêté et fait intervenir rapidement l'Entreprise BOUCARD, pour faire un diagnostic.

L'Entreprise BOUCARD nous a fait un devis pour remettre cette voirie en état au plus vite, celui-ci s'élève à 4003,00 € HT soit 4803,60 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 9 voix pour et autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

▪ Travaux Chemin de Beaumont :

Le Chemin de Beaumont est régulièrement entretenu par le monde agricole mais cette fois-ci au vu des importantes dégradations, il serait nécessaire de faire la réfection de ce chemin.

Nous avons demandé un devis à l'Entreprise BOUCARD, pour la fourniture et mise en œuvre d'un tout-venant concassé y compris le réglage et le compactage, celui-ci s'élève à 14 750,00 € HT soit 17 700 € TTC. Un courrier a été fait à la commune de Labergement pour informer de ses travaux.

Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 9 voix pour et autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

▪ Travaux Citerne de Beaumont :

La Citerne de Beaumont qui se dégrade et devient dangereuse sera détruite d'ici la fin de l'année par l'Entreprise BOUCARD, pour un montant de 1040,00 € HT soit 1248,00 € TTC.

▪ Demande de Terrain :

Madame le Maire nous fait lecture d'un courrier reçu par l'Entreprise BOUCARD qui souhaite acquérir une partie du terrain communal situé au sud-ouest de leur dépôt, dans le but d'agrandir leur espace de stockage. Le terrain convoité est l'ancienne décharge dont la surface ferait à peu près 20 ares.

Le Conseil Municipal propose plus une location de terrain qu'une vente, par vote à main levée, soit 8 voix pour, 1 voix contre et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **5/ Travaux Voiries 2018**

Dans le programme voiries avec l'entreprise JDBE notre maître d'œuvre, il est prévu pour l'année 2018 de faire les rues du RoCHAT et du Marais. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour faire ses travaux en 2018 et autorise Madame le Maire à monter les dossiers administratifs.

## **6/ Convention SOGEDO**

Madame le Maire propose de reconduire la convention passée avec l'Entreprise SOGEDO en 2014 pour l'entretien de la station de traitement, lavage et désinfection du réservoir, recherche de fuites, mise à jour et suivi du plan des réseaux.

La Commune versera à SOGEDO une rémunération annuelle dont la valeur forfaitaire de base, au 1er Juin 2017, est fixée à :

A – Entretien de la station de traitement :	2980.00 € HT/an
B – Lavage et désinfection de la cuve :	660.00 € HT/an
C – Recherche de fuite préventive :	1 760.00 HT/an
D – Numérisation, mise à jour et suivi du plan des réseaux :	1 170.00 HT/an

TOTAL H.T. 6 570.00 €
-----------------------

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, 9 voix pour, par vote à main levée, la reconduction de cette convention avec l'Entreprise SOGEDO et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **7/ EAU**

Madame le Maire demande à l'ensemble de son Conseil Municipal, si nous devons augmenter notre tarif de l'eau car au vu du règlement la décision doit être prise trois mois avant la date de facturation.

Il faut également savoir que Madame CHAMEL, notre Trésorière nous demande de revoir notre tarification car le budget eau devrait s'autofinancer ce qui n'est pas le cas actuellement.

Après de nombreux échanges, pour la facturation qui aura lieu au 1<sup>er</sup> octobre 2017, il est demandé d'enlever la gratuité des 5 premiers m3.

Le Conseil Municipal par vote à main levée, 5 pour, 1 abstention et 3 contre.

## **8/ TFPB du Fort**

Madame le Maire nous informe, qu'en ce qui concerne le dossier Taxe Foncière du Fort et après de nombreux échanges téléphoniques auprès des Notaires, nous devons être assisté d'un Avocat Juridique et Fiscale, au vu des enjeux financier encouru par la Commune.

Monsieur le Sénateur Jean François LONGEOT et Maître Esther Arbelet, nous conseillent de travailler avec Maître Catherine SUISSA.

Madame le Maire a pris contact avec Maître SUISSA, elle est d'accord de travailler sur ce dossier et elle vient de nous faire parvenir le tarif de ses honoraires conformément à la Loi MACRON.

Maître Catherine SUISSA sera rémunérée conformément au tarif des honoraires du Cabinet reçu le 23 Mai 2017 et en fonction du temps passé sur ce dossier.

Le Conseil Municipal valide par vote à main levée, soit 9 voix pour, le choix de cette Avocate et autorise Mme le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **9/ Questions Diverses**

- L'achat d'un roto broyeur déporté pour l'entretien de nos espaces vert a été commandé à l'Entreprise MASNADA pour un montant de 3106,00 € TTC.
- Madame le Maire nous informe que deux tables de pique-nique ont été volé, une à l'entrée du Bois de Ban et l'autre devant la baraque des quatre chemins.
- Notre CCMO2L fusionne avec la CCHD, l'élection du Président et des vice-présidents se fera le 1<sup>er</sup> Juin 2017.
- Nous attendons le devis pour le bouchage des trous pour nos voiries communales.
- Suite à la visite des pompiers pour la sécurité de la salle des fêtes, ils conseillent de faire des travaux au niveau du grenier mettre des matériaux anti feu (sol murs plafond).
- Madame le Maire fait passer des photos montage sur la future présentation de la table d'orientation qui sera sur l'Esplanade du Fort.
- Parc éolien, le dossier est en Mairie, nous avons eu aucune consultation.
- Dans l'ensemble, le gâteau de la fête des mères distribué a été apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.